



PROCES VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DES HAUTS-DE-FRANCE BASKETBALL

qui s'est tenu le mardi 12 mai 2026 à 18h à Phalempin

Présents :	Mmes	BRANDT C. - COESTIER E. - HEMBERT S. - LEFEBVRE N. (en visio) LENGLET S.
	MM.	DA COSTA D. – - DEVOS C. - LEPRETRE G. (en visio) - MERLIOT P. TARTARE JM. - VANHAMME B. – VERKINDT B. - WAVELET J.
Excusés :	MM.	LY SIN CHENG JM. – GIORGUITTI T. - DENEUX J.
Invités :	MM.	DERUWEZ O. – D'HALLUIN O. - WEBER M.

PRESIDENCE – P. MERLIOT

Paul MERLIOT accueille les élus et ouvre la séance en donnant des nouvelles de la santé de Jean-Michel LY SIN CHENG.

Il donne ensuite quelques informations :

- Il informe de l'augmentation de la part fédérale des licences de 3€ sur le socle et de 3€ sur les extensions.
- Informe des modifications des sanctions pour les joueurs et joueuses de NMI, LBWL et LF2 : 2 rencontres à arbitrer pour 3FT, et 3 rencontres pour un 2^{ème} cumul de FT.
Un dossier disciplinaire sera ouvert à partir de la 6^{ème} FT
- l'âge charnière pour l'électrocardiogramme des arbitres hors HN est reporté de 35 à 40 ans.
- Il évoque les modifications apportées au Pacte Tous Engagés. (voir compte rendu de Jean Michel TARTARE)

DIRECTEUR TERRITORIAL – O. DERUWEZ

Concernant l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue :

- ❖ L'appel à candidatures, relatif au poste vacant au Comité Directeur de la Ligue, a été envoyé le 17 avril dernier. A ce jour, nous avons reçu deux candidatures. Il est rappelé que la date limite de réception des candidatures, cachet de la poste faisant foi, est fixée au 20 mai 2026.
- ❖ Les convocations à l'Assemblée Générale de la Ligue, accompagnées de l'Appel à candidatures aux postes de délégués aux AG Fédérales Ordinaires et Extraordinaires, ont été envoyés le 5 mai dernier. La date limite de réception des candidatures, cachet de la poste faisant foi, est fixée au 20 mai 2026.
- ❖ L'Ordre du jour de l'Assemblée Générale, la liste des candidats au poste vacant au Comité Directeur, la liste des candidats à la fonction de Délégué à l'AG FFBB, les rapports moraux et les documents financiers seront envoyés début juin 2026.

Olivier DERUWEZ rappelle les responsables de commissions qu'ils doivent transmettre leur rapport moral à Christelle DELAEY au plus tard le 3 juin 2026.

Concernant les Services Civiques :

- ❖ La note Fédérale de lancement de la campagne 2026 a été diffusée le 4 mai dernier. Celle-ci indiquait, notamment, la date limite de dépôt des candidatures fixée au 1^{er} juin 2026.
- ❖ La FFBB dispose de 650 missions pour cette campagne. 3 missions principales ont été validées :
 - ✓ Accompagner le développement des pratiques et du projet associatif d'une structure de basketball
 - ✓ Promouvoir les fonctions officielles et lutter contre les incivilités dans le sport
 - ✓ Contribuer au développement des projets RSO : environnement, solidarité et citoyenneté
- ❖ A ce jour, 27 clubs ont candidaté pour 48 missions. Pour rappel, nous avons 63 missions l'année dernière pour les HDF.
- ❖ La première analyse sera effectuée par la Ligue sur le mois de juin avant transmission à la FFBB pour une seconde analyse. Les réponses seront envoyées aux clubs par la FFBB en juillet.

Concernant le PSF clubs :

- ❖ Le dépôt des dossiers est clos depuis le 6 mai dernier. L'analyse de ceux-ci, par les experts, est en cours. Elle doit se terminer le 7 juin pour une mise en paiement prévue en juillet.
- ❖ A noter que la Ligue HDF a proposé 7 experts qui évalueront les dossiers de nos clubs ainsi que ceux de la Ligue IDF. Nous les remercions pour cette tâche ardue.

Intervention de Sophie HEMBERT

Les experts de la ligue auront 97 dossiers à examiner : 36 dossiers HDF et 61 dossiers IDF à compter du 19 mai 2026 jusqu'au 07 juin 2026.

Rappel des 5 dispositifs :

- ✓ favoriser l'engagement bénévole et fidéliser l'encadrement;
- ✓ développer ses activités vers de nouveaux publics ou de nouveaux espaces;
- ✓ renforcer les pratiques en direction du public féminin;
- ✓ proposer une offre de pratique non compétitive;
- ✓ prévenir les incivilités et lutter contre les violences.

Une réunion est prévue le vendredi 29 mai 2026 au siège de Phalempin afin d'étudier la totalité des dossiers avec les 7 experts régionaux afin de transmettre à la commission fédérale PSF les évaluations des 97 dossiers.

Diverses démarches ont été entreprises à la suite de la livraison de l'extension :

- Visite de FIRE L pour la mise à jour des plans d'évacuation et l'installation d'extincteurs dans l'extension,
- Visite de GENERALI pour la mise à jour de l'assurance bâtiment,
- Visite de deux entreprises pour la mise en place d'un nouveau système d'alarme. BUREAU VERITAS a procédé à la visite annuelle de contrôle des installations électriques. Nous attendons le rapport mais la visite n'a soulevé aucune remarque particulière.

Il informe également que notre conseillère prévention du Pôle Santé de Seclin a visité le siège et l'extension le 27 avril afin de mettre à jour notre fiche entreprise.

La demande de subvention PSF 2026 de la Ligue a été envoyée le 4 mai (demande de 88 895 €). La rédaction d'une demande de subvention dans le cadre de l'ANS Emploi est en cours pour l'embauche à venir d'Antoine CHELALA au poste de Chargé de Développement / Coordinateur de formations. Il s'agit d'une aide pouvant aller jusque 12 000 € par an pendant 3 ans.

Olivier DERUWEZ informe les élus qu'un logiciel SI-RH nommé Eurécia a été déployé afin de piloter la gestion des congés et absences ainsi que les présences des salariés afin de suivre les temps de travail dans les conditions prévues par le code du travail.

IBRFBB – M. WEBER

BPJEPS :

Les certifications pour les UC3 et UC4 se sont déroulées les 29 et 30 avril.

Recrutement rentrée 2026 : lien d'inscription pour la saison prochaine : [cliquer ici](#)

Dans le cadre du recrutement pour la prochaine rentrée, une **opération de porte ouverte en immersion** sera organisée le **1er juin 2026**. Cette journée, ouverte aux potentiels futurs apprentis, permettra aux participants de découvrir concrètement le fonctionnement quotidien de la formation BPJEPS Basketball, d'échanger avec les équipes pédagogiques ainsi qu'avec les apprentis actuellement en formation, et de mieux appréhender le quotidien d'un apprenti BPJEPS Basket. Plus d'infos et inscriptions : [cliquer ici](#)

CPMS :

La formation suit son cours dans de bonnes conditions.

Les inscriptions pour la session sont également ouvertes sur notre site internet : [cliquer ici](#)

TTBB :

Le projet TTBB poursuit son développement en lien avec la FFBB.

La rentrée est prévue le 27 août 2026 sous réserve de validation du dossier d'habilitation prochainement.

Les inscriptions sont ouvertes également sur le site internet de la Ligue : [cliquer ici](#)

COMMISSION TECHNIQUE - J WAVELET

Intervention de Thomas GIORGIUTTI (transmise en amont de la réunion)

PEBB HAUTS DE FRANCE :

A la suite du dernier comité directeur de la ligue des Hauts de France, toutes les familles ont validé les propositions d'entrées pour la saison 2026-2027.

Nous sommes à présent dans l'attente de la confirmation de ces dernières par nos établissements partenaires que sont le CREPS de Wattignies et le collège Saint-Martin afin de débiter les procédures administratives via notamment le PSQS.

Il est nécessaire de rappeler que la proposition de convention au sein de nos pôles espoirs est toujours d'une saison reconductible.

PPF :

Sélections U15 Hauts de France - Filles et Garçons :

Nos deux sélections ont participé au TIP Qualificatif, organisé par la ligue du Grand Est du **17 au 19 avril 2026**.

Avant la compétition, les 24 jeunes étaient réunis au CREPS de Wattignies pour un stage de deux jours, lors duquel ils ont reçu la visite de Marie Michelle MILAPIE et Vincent FAUCHÉ. Nos deux anciens polistes ont participé à la remise des maillots et ont adressé quelques mots d'encouragement à nos sélectionnés.

Félicitations à notre équipe masculine qui avec un bilan de deux victoires pour une défaite est qualifiée pour le TIP National (organisé du 13 au 17 mai à Eaubonne)

A noter également plusieurs représentants de notre ligue au sein des équipes « potentiels » de la FFBB.

Elena PIERRE-JOSEPH et Inès DELAFORGE seront membres de l'équipe des potentiels féminins. Cette dernière comptera dans son staff Nicolas SALLES. L'équipe des potentiels masculins sera quant à elle encadrée par Thomas GIORGUITTI.

CIS U13 - Filles et Garçons :

Le CIS U13, était organisé à Liévin du 22 au 24 avril, à la suite de ce camp la liste des jeunes retenus pour participer au Tournoi Inter Zone (dernière étape du parcours U13) est la suivante :

HDF/NPC	CD 59	CATOIRE	Zélie
NOR/BN	CD 14	LARONCHE BAZIRE	Léa
HDF/NPC	CD 59	KAMISSOKO	Sira
NOR/HN	CD 76	MARTOT	Lou-Anne
HDF/NPC	CD 59	DUMOULIN BARBRY	Ana
NOR/BN	CD 14	GAUTIER	Ambrine
HDF/PIC	CD 60	AYEHUI	Eve Madison
HDF/NPC	CD 59	DUBOIS	Julie
HDF/NPC	CD 59	GILLET	Isaline
HDF/NPC	CD 59	DELMARQUETTE	Lys

HDF/NPC	CD 59	N'GWE	Gianni
HDF/PIC	CD 60	AMANI	Lorand Ness Ed
HDF/PIC	CD 60	GROGA	Jean Noa
HDF/PIC	CD 60	MAYAMBA	Victoire
NOR/HN	CD 76	SOUMARE	Djibril
HDF/NPC	CD 59	LESAGE	Gaspard
HDF/NPC	CD 62	BRUTIER BAILLET	Marin
NOR/HN	CD 27	MBAVOU	Médine
HDF/NPC	CD 62	SCHRIFVE	Gabin
NOR/HN	CD 76	LEBAUDY	Jules

U15 ELITE :

A deux journées de la fin de la seconde phase, les résultats de nos équipes sont les suivants :

Secteur Masculin	Secteur Féminin	
GRUPE B - POULE D	GRUPE A - POULE D	GRUPE B - POULE D
1 - SQBB-JSC : 7V - 1D	2 - UNION BL-ESBVA : 5V - 3D	4 - COB CALAIS : 4V - 4D
2 - DENAIN-LIÉVIN : 6V - 2D	3 - TEMPLEUVE LP : 4V - 4D	6 - ARRAS PAB : 0V - 8D
4 - LILLE MBC : 3V - 5D	4 - NOGENT BBC : 3V - 5D	
4 - GRAVELINES BCM : 3V - 5D		
6 - ESSM LE PORTEL : 0V - 8D		

Dans le cadre de la saison 2026-2027, les dossiers de candidatures sont arrivés à la ligue au plus tard le 27 avril 2026. La liste des clubs proposés à la FFBB sera présentée lors du Bureau Directeur de la ligue du 12 mai 2026.

ACTIONS CONNEXES :

Yohann DUDEBOUT est intervenu sur le CS4 organisé par le comité de l'Aisne le **dimanche 26 avril 2026**. Il est également intervenu auprès de la promotion BPJEPS de Saint-Quentin le **lundi 27 avril 2026**.

Thomas GIORGUITTI a animé la seconde visio à destination des entraîneurs féminins de la ligue le **jeudi 30 avril 2026** en compagnie de Camille AUBERT, entraîneuse du centre de formation du Vendée Challans Basket.

Mai 2026 :

Sélection HDF U15M :

Entraînement le mardi 05 mai 2026 à Amiens Stage le mardi 12 mai 2026 dans l'Oise

TIP National:

Du 13 au 17 mai 2026 à Eaubonne

TIC U12 HDF :

Le dimanche 10 mai 2026 à Gauchy

TIZ U13 :

Du 13 au 17 mai 2026 à Voiron

Intervention d'Olivier D'HALLUIN

Olivier D'HALLUIN communique le classement des dossiers de candidature en championnat de France U15 et 18 Elite réalisé par la direction technique de la Ligue Hauts de France.

Ce classement sera transmis à la Commission Fédérale 5x5 et la FFBB validera les candidatures retenues lors de son Bureau Fédéral de juin.

C'est à ce moment seulement que la liste définitive des clubs participants pour la saison 26-27 à ces compétitions sera officielle.

U18 ELITE FILLES

3 places en supplément de celles réservées aux Centres de Formation ou d'entraînement agréés

- ESBVA-LM
- SAINT AMAND HB
- AULNOYE AS

1. COB CALAIS
2. TEMPLEUVE LP
3. LAMBERSART LBLM

Arras n'a pas confirmé sa pré candidature

U15 ELITE FILLES

4 places dont 1 pour le secteur Picard :

1. NOGENT BB
2. UNION ESBVA-LBLM
3. TEMPLEUVE LP
4. COB CALAIS
5. ARRAS APAF
6. MABB
7. SQBB-JSC

U18 ELITE GARÇONS

2 places en supplément de celles réservées aux Centres de Formation agréés :

- BCM GRAVELINES
- SQBB
- ESSM LE PORTEL
- ASC DENAIN VPH

1. LIEVIN B
2. LMBC
3. UNION LLV

Wattrelos et Berck non pas confirmé leur pré candidature

U15 ELITE GARÇONS

4 places dont 1 pour le secteur Picard :

1. SQBB-JSC
2. UNION LLV
3. ESSM LE PORTEL
4. BCM GRAVELINES
5. UNION DENAIN – LIEVIN
6. LMBC
7. CALAIS B.

Olivier D'HALLUIN et Thomas GIORGIUTTI restent disponibles pour toute interrogation ou demande de précision.

COMMISSION SPORTIVE – D. DA COSTA

David DA COSTA nous présente le rapport de la commission sportive

CHAMPIONNATS SENIORS

STATUT ENTRAINEUR

CONTROLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

EN MASCULINS				
DORIGNIES DOUAI AAE	PNM	28/03/26 04/04/26 11/04/26 25/04/26	ZOUGAR S.	800 €
WASQUEHAL FLASH	PNM	04/04/26 11/04/26	BLEUZET B.	400 €
BLENDECQUES ST OMER	RM3	29/03/26 12/04/26 26/04/26	GREUET S.	90 €
LA MADELEINE RC	RM3	29/03/26 12/04/26 26/04/26	CASAIL S.	90 €

BEAUVAIS BCO	RM3	26/04/26	GAILLARD A.	30 €
CONDE AMICALE	RM3	12/04/26	PERSIDIS K.	30 €
LA CROIX ST OUEN	RM3	29/03/26	MONNIER M.	60 €
		12/04/26	MBOH A.	
US MAUBEUGE	RMU18	28/03/26	MAGNE T.	30 €
USO BRUAY LA BUISSIERE	RMU18	28/03/26	FERNANDEZ Q.	30 €
WAMBRECHIES J	RMU18	28/03/26	LAMARQUE M.	30 €
US CREPY EN VALOIS	RMU13	21/03/26	SAVIC M.	30 €
LILLE BASKET	RMU13	28/03/26	EDOU S.	30 €
TOURCOING SM	RMU13	28/03/26	SIBILLA R.	30 €
EN FEMININS				
BERCK/RANG DU FLIERS	RF3	29/03/26	LUCCHESI P.	60 €
		12/04/26	FROIDEVAL O.	
BC NEUFCHATEL HARDELET	RF3	12/04/26	LEPINE R.	30 €
ASOB CARVINOIS	RFU18	29/03/26	DUMONT J.	30 €
CALAIS COB	RFU15	21/03/26	DUCROCQ E.	30 €
ESTAIRES BC	RFU15	21/03/26	PETUREAU P.	60 €
		04/04/26		
GRAVELINES BF	RFU15	04/04/26	MILLOIS E.	30 €

DOSSIERS SPORTIFS

DOSSIER CRS42 – 2025/2026

Championnat RF3-P2 Poule D

NOGENT BBC / CO TRITH

Du 10 avril 2026

Participation d'une joueuse avec une licence non-conforme pour TRITH CO

- Attendu qu'après vérification de la feuille, une joueuse de l'équipe de TRITH a participé à la rencontre avec une licence « O – être uniquement adhérent au club » ;
- Attendu que cette licence ne donne pas le droit de jouer ;
- Rencontre perdue par pénalité pour TRITH CO ;
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de TRITH CO.

DOSSIER CRS43 – 2025/2026

Championnat RF3-P2 Poule B

MONTATAIRE BB / ONNAING JA

Du 11 avril 2026

Forfait de la JA ONNAING

- Attendu qu'à la vérification des feuilles RF3, une réserve était annotée sur la feuille, par les arbitres, en indiquant que l'équipe n'était pas présente après le temps réglementaire,
- Attendu que les arbitres ont bien confirmé par mail que l'équipe de la JA ONNAING ne s'est pas présentée pour la rencontre,
- Rencontre perdue par forfait pour la JA ONNAING,
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de la JA ONNAING,
- Pénalité complémentaire de 100€ à la charge de la JA ONNAING pour ne pas avoir prévenu les arbitres

DOSSIER CRS44 – 2025-2026

Championnat PNM Poule A

DORIGNIES DOUAI AAE / ALD LE PORTEL

Du 04 avril 2026

Participation d'un joueur de DORIGNIES DOUAI AAE avec une licence « 2C »

- Attendu qu'après vérification des feuilles, un joueur de DORIGNIES DOUAI AAE a participé à la rencontre avec une licence « 2C ».
- Attendu que cette licence n'est pas autorisée pour ce championnat,
- Rencontre perdue par pénalité pour DORIGNIES DOUAI AAE,
- Pénalité financière de 150€ pour rencontre perdue par pénalité pour DORIGNIES DOUAI AAE

DOSSIER CRS45 – 2025/2026

Championnat RMU21 ELITE Poule B

ABC MERU / LAMBRES BC

Du 29 mars 2026

Forfait de LAMBRES BC

- Attendu que par mail en date du 28 mars 2026, LAMBRES BC déclare forfait pour son équipe RMU21 ELITE,
- Attendu que les arbitres ont été prévenus et ne se sont pas déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour LAMBRES BC,
- S'agissant de la rencontre RETOUR, LAMBRES BC devra rembourser directement à Méru les frais de déplacement de la rencontre Aller à savoir 187 km x 1€ = 187€,
- Pénalité financière de 100€ pour 2^{ème} forfait à la charge de LAMBRES BC.

DOSSIER CRS46 – 2025/2026

Championnat RM3 Poule D

GAS CHANTILLY / FC BELLEU du 08 mars 2026

MONTATAIRE BB / GAS CHANTILLY du 15 mars 2026

GAS CHANTILLY / GOUVIEUX BASKET OISE du 22 mars 2026

Participation d'un joueur avec une licence « 2C » qualifié au 28/02/2026

- Attendu qu'après vérification des feuilles, 1 joueur de GAS CHANTILLY a participé aux rencontres susmentionnées avec une licence « 2C » qualifié au 28 février 2026,
- Attendu que ce même joueur avait été qualifié en date du 30 janvier 2026 auprès du club de MONTATAIRE BB,
- Attendu que l'article 2-1 des règlements sportifs généraux précise : « *un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales, pré-nationales ou régionales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel* »,
- Attendu que ce joueur ne pouvait donc pas évoluer au sein de l'équipe de Chantilly,
- Rencontres perdues par pénalités,
- Pénalité financière de 120€ par rencontre perdue par pénalité à savoir 360€ à la charge de GAS CHANTILLY

DOSSIER CRS47 – 2025/2026

Championnat RF3-P2 Poule D Maintien

NOGENT BBC / SAINT SAULVE BC

Du 03 mai 2026

Forfait de SAINT SAULVE BC

- Attendu que par mail en date du 29 avril 2026, SAINT SAULVE BC déclare forfait pour son équipe RF3,
- Attendu que les arbitres ont été prévenus et ne se sont pas déplacés,

- Rencontre perdue par forfait pour SAINT SAULVE BC,
- S'agissant de la rencontre RETOUR, SAINT SAULVE BC devra rembourser directement à Nogent les frais de déplacement de la rencontre Aller à savoir 170 km x 1€ = 170€,
- Pénalité financière de 120€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de SAINT SAULVE BC.

DOSSIER CRS48 – 2025/2026
Championnat RMU21 ELITE Poule A
TOURCOING JG / AMIENS SCBB
Du 03 mai 2026
Forfait d'Amiens SCBB

- Attendu que par mail en date du 02 mai 2026, AMIENS SCBB déclare forfait pour son équipe RMU21 ELITE,
- Attendu que les arbitres ont été prévenus et ne se sont pas déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour AMIENS SCBB,
- S'agissant de la rencontre RETOUR, AMIENS SCBB devra rembourser directement à Tourcoing les frais de déplacement de la rencontre Aller à savoir 128 km x 1€ = 128€,
- Pénalité financière de 50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de AMIENS SCBB.

OBLIGATIONS SPORTIVES

Suite au dernier contrôle, les équipes ci-après restent non en règle des obligations sportives :

RF3	HDF0059045	OSTRICOURT ABC	Manque 1 équipe jeunes féminins	Manque 1 équipe de jeunes féminins
	HDF0059128	ASV LILLE	Manque 1 équipe jeunes féminins	Manque 1 équipe de jeunes féminins

Ces équipes seront donc déclassées à la dernière place de leur championnat.

* Courrier du Président de ASV LILLE le 27/04/2026 concernant le non-respect des obligations sportives.

Il s'engage à adopter une démarche responsable et constructive dès la saison prochaine et demande le maintien de son équipe RF3 la saison prochaine.

Décision : Maintien de la décision

Chronomètres de Tirs

	PNM	PNF
CALAIS BASKET	11/04/2026	
GOUVIEUX BASKET OISE	11/04/2026	
CAPPELLE BC	25/04/2026	
DORIGNIES DOUAI AAE	25/04/2026	
WASQUEHAL FLASH	25/04/2026	

CHAMPIONNATS JEUNES

DOSSIER CRS62N-2025/2026
Championnat RMU13-P2 poule R3B
WASQUEHAL FLASH B / LILLE BASKET
Du 04/04/2026
Forfait de WASQUEHAL FLASH B

- Attendu que l'arbitre a envoyé un mail en date du samedi 04 avril pour nous informer que l'équipe de LILLE BASKET et lui-même s'était présenté, comme prévu au calendrier, à la salle de WASQUEHAL FLASH le samedi 04 avril pour une rencontre devant se dérouler à 14h en U13M,
- Attendu que pour cette rencontre une dérogation avait été établie par le club recevant en date du mardi 31 mars à 16h13 pour le motif : « salle réquisitionnée par la mairie tout le week-end pour une compétition de judo »,
- Attendu que cette demande a été refusée pour le motif : « *comme le stipule nos règlements sportifs généraux, la dernière journée retour des championnats ne pourra se jouer que dans la semaine précédente. De plus votre demande a été faite le mardi 31 mars à 16h13 : Comme le stipule nos règlements sportifs généraux " à compter du mardi 12h, aucune dérogation ne sera acceptée pour le week-end en cours »*
- Attendu que ce refus a été complété par un courriel daté du jeudi 02 avril,
- Attendu que l'équipe adverse et l'arbitre se sont déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour WASQUEHAL FLASH B,
- Frais de déplacement à rembourser à l'arbitre à hauteur de 45,60€,
- Frais de déplacement à rembourser à l'équipe de LILLE BASKET, à savoir = 9 km x 1€ = 9€.
- Pénalité financière de 100€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de WASQUEHAL FLASH B,
- Pénalité complémentaire de 100€ à la charge de WASQUEHAL FLASH B pour ne pas avoir prévenu l'arbitre.

DOSSIER CRS63N-2025/2026

Championnat RMU15-P2 poule R2B

NOGENT BBC / HEM SBB du 10/01/2026

HEM SBB / ASCC MARGNY du 17/01/2026

LAMBERSART JF / HEM SBB du 24/01/2026

HEM SBB / US CREPY du 30/01/2026

AMIENS SC BB / HEM SBB du 07/02/2026

HEM SBB / NOGENT BBC du 07/03/2026

ASCC MARGNY / HEM SBB du 14/03/2026

HEM SBB / LAMBERSART JF du 21/03/2026

US CREPY / HEM SBB du 04/04/2026

Participation d'un joueur de HEM SBB avec une licence « 2C » qualifié au 19/12/2025

- Attendu qu'après vérification des feuilles, 1 joueur de HEM SBB a participé aux rencontres susmentionnées avec une licence « 2C » qualifié au 19 décembre 2025,
- Attendu que ce même joueur avait été qualifié en date du 02 juillet 2025 auprès du club de TEMPLEUVE LP,
- Attendu que ce joueur a joué toutes les rencontres de brassage avec le club de TEMPLEUVE LP,
- Attendu que l'article 2-1 des règlements sportifs généraux précise : « *un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales, pré-nationales ou régionales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel* »,
- Attendu que ce joueur ne pouvait donc pas évoluer au sein de l'équipe de HEM SBB,
- Rencontres perdues par pénalités,
- Pénalité financière de 40€ par rencontre perdue par pénalité à savoir 360€ à la charge de HEM SBB.

DOSSIER CRS64N-2025/2026

Championnat RMU15-P2 poule R2A

LILLE MBC / CALAIS BASKET

Du 03/05/2026

Participation avec plus de 5 joueurs mutés pour CALAIS BASKET

- Attendu qu'après vérification des feuilles RMU15-P2, l'équipe de CALAIS BASKET a fait jouer 6 joueurs « mutés » au lieu des 5 maxi autorisés lors de la rencontre RMU15-P2 n°7253,
- Rencontre perdue par pénalité pour CALAIS BASKET,

- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par pénalité à la charge de CALAIS BASKET.

COMMISSION DES OFFICIELS – JM. TARTARE

ARBITRES PHASES FINALES DE CHAMPIONNAT

Nous tenons à féliciter les arbitres M.Hosselet, A.Deman et A.Maret, retenus pour officier sur les play off Betclic et Elite 2.

CAISSE DE PEREQUATION AU 03/05/2026

NIVEAU	KM ALLER MOY	NB EQUIPES	NB MATCHES	nb match réalisé	reste nb match	BUDGET	MOYENNE max	REALISE	BALANCE	Moyenne réalisée
R1 SEM	96	24	289	264	25	62713	217	50372	12341	191
R1 SEF	96	12	132	114	18	28644	217	19689	8955	173
R2 SEM	83	36	408	378	30	79968	196	67930	12038	180
R2 SEF	83	24	264	240	24	51744	196	40137	11607	167
R3 SEM	76	48	537	529	8	99882	186	88389	11493	167
R3 SEF	76	32	353	298	55	65658	186	48817	16841	164
U21 M	69	24	268	200	68	46900	175	31195	15705	156

BILAN ARBITRAGE JEUNES (brassage et championnat)

			ARBITRE PRESENT		RENCONTRE SANS ARBITRE		
	NB MATCH	COUT PAYE	ARBITRE 1	ARBITRE 2	ARBITRE 1	ARBITRE 2	MOYENNE/MATCH
RMU18	502	66840,8	502	502	0	0	133
RMU15	444	56410,8	444	434	0	10	127
RMU13	459	28356	458		1		62
RFU18	309	42370	309	308	0	1	137
RFU15	286	36341,6	286	265	0	21	127

RFU13	304	18854,8	303		1		62
TOTAL	2304	249174	2302	1509	2	32	108

Pour la saison 2026-2027, mise en place d'une caisse de péréquation pour les championnats jeunes, sur le même principe que celle des championnats séniors.

GROUPES POTENTIELS

OTM : stage de fin de saison du 15 au 17 mai 2026 à LIEVIN

ARBITRES : stage du 22 au 25 mai 2026 à ARDRES (tournoi international Henri Seux)

REUNION DE FIN SAISON DE LA CRO : vendredi 19 juin 18h à Phalempin.

CAMP RUDY GOBERT

La ligue organise la camp Rudy Gobert afin de promouvoir l'arbitrage sur le territoire. Ce stage est ouvert à 18 arbitres, afin de se perfectionner pour le niveau départemental ou régional. Il se déroulera à Saint Quentin du 12 au 17 juillet 2026.

REUNION DES PRESIDENTS DE CRO

Présence à la réunion avec la CFO, dimanche 26 avril 2026

EVOLUTIONS DU PACTE #TOUS ENGAGES

FORMATION ET ACTIVITÉ REELLE

- Création d'un BONUS sous forme de crédit de stagiaire pour un club dont l'arbitre, après son passage d'examen, fait deux saisons en arbitrant au moins 20 rencontres et assiste au moins à un stage par saison.
- N : je passe mon examen
- N+1 et N+2 : j'arbitre mini 20 rencontres et participe mini à 1 stage par saison
- N+3 : Mon club d'origine bénéficie d'un crédit de 1 stagiaire pour la saison
- Pendant les deux premières années d'activité, un arbitre peut demander à être désigné dans son club
 - o Obligatoirement avec un arbitre neutre expérimenté, qui a accepté d'être tuteur, et en Arbitre 2
 - o Possible le samedi ou le dimanche ou les deux (afin de pouvoir jouer et arbitrer)
 - o Versement de l'indemnité de rencontre mais pas d'indemnité km
 - o Le tuteur accompagnateur touchera une prime de 10 € (minimum, payée par les amendes collectées par le comité)

POUR RAPPEL : Le stagiaire doit avoir une participation active durant la formation. En cas d'absence ou de passivité excessive, le formateur a toute latitude pour exclure le stagiaire de la formation, après en avoir averti son club, il ne comptera alors pas dans les engagements de son club

VALORISATION ET RECONNAISSANCE

- 2 BONUS pour les clubs les plus impliqués
 - o Si le club présente plus de stagiaires que son engagement de la saison, il peut bénéficier d'un crédit pour la saison suivante, sous condition de réussite de l'examen

- Fidéliser un nouvel arbitre actif (20 rencontres et un stage par saison) pendant deux saisons pleines permet l'obtention d'un crédit d'un stagiaire
- Récompense financière des opérateurs de formation performants
- Pour tout stagiaire issu d'une école d'arbitrage ou d'un camp FFBB réussissant l'examen, son comité départemental reversera une part du fonds de formation collecté à l'opérateur (école d'arbitrage ou Camp), à hauteur de 80€ si la formation a été réalisée par un formateur validé FFBB, 40€ sinon

- Mallette de l'arbitrage rénovée et dématérialisée

- Refaire la « mallette de l'arbitrage » pour qu'elle soit un outil clé en main, 100% digital et gratuit, adapté pour que tout licencié de bonne volonté qui souhaite former des jeunes de son club ait tous les éléments pour qu'ils apprennent les bases
- Le club sera incité à offrir aux participants 1 t-shirt « J'aide mon club » pour les valoriser et les protéger

REFORME DU MODE DE CALCUL

- Le Pacte #TousEngagés prendra désormais uniquement en compte les licences avec extension « compétition » hors Mini-basket, donc à partir des U12

- Afin de centrer les engagements sur les clubs qui ont le plus besoin d'arbitres les week-end

- Révision des seuils d'engagement de détectio

- Moins de 80 licences « compétition » U12 et + envoi d'un stagiaire toutes les 2 saisons
- Entre 80 et 240 licences « compétition » U12 et + envoi d'un stagiaire par saison
- Plus de 240 licences « compétition » U12 et + envoi de 2 stagiaires par saison

- Identifier clairement les fonds destinés à l'arbitrage

- Faire clairement apparaître dans les dispositions financières (CD / LR / FFBB) le montant du fond de formation
- Faire clairement apparaître dans les dispositions financières (CD / LR / FFBB) le montant du fond de développement
- Lors de la présentation du rapport financier à l'AG, le trésorier (CD / LR / FFBB) devra présenter le budget des actions réalisées grâce au fond de formation, grâce au fond de développement et grâce au montant reçu par les amendes.

REFORME DU MODE DE CALCUL

- Révision des pénalités financières en cas de non respect de l'engagement de détection, qui seront fonction du niveau de pratique non professionnel le plus haut dans le club, par arbitre manquant

- Pré national et CF 500 €
- Régional non qualificatif CF 350 €
- Autres clubs 200 €

Un club qui ne respecterait pas ses engagements plusieurs années consécutives verra DOUBLER sa pénalité DE LA SAISON PRECEDENTE

REFORME DU MODE DE CALCUL

- Révision de la répartition des amendes

- 50% pour le Comité Départemental
- 20% pour la participation au financement des outils numériques (Teach'up, Application...)

- 15% pour la fédération (Coupe de France des arbitres, Trophée et pin's de valorisation, livre tutorat, mallette de l'arbitrage...)
- 15% pour la Ligue Régionale (compte rendu annuel de l'activité du CTO sur la formation de formateurs et le suivi des formations dans les comités / écoles d'arbitrage, envoyé aux CD, aux clubs et à la FFBB)

Les montants perçus par les amendes doivent être 100% dédiés aux actions en faveur de l'ARBITRAGE.

En cas de non-respect de cet engagement, la FFBB récupérera les montants collectés par l'organisme défaillant

ENVIRONNEMENT ET FIDELISATION

- Création d'un module E-learning sur « gestion du stress » et un module sur la « gestion des conflits »
- A l'instar des autres formations, les formations arbitres entrent dans les champs des IRFBB
- L'IRFBB est responsable de la formation des formateurs écoles d'arbitrage, départementaux et régionaux
- Le CTO est le rédacteur du plan de formation Officiels du territoire et responsable de son application

MODERNISATION ADMINISTRATIVE

- Création d'un onglet « Pacte #TousEngagés » dans l'espace FBI du club
 - Le club y saisit le(s) licencié(s) qu'il envoie en formation
 - Le club y saisit ses dérogations ou crédit
 - Le comité fait l'extraction qui permet la vérification des engagements et, le cas échéant, le calcul des amendes
 - Le club y voit son nombre de licenciés « compétition » U12 et + de N-1
- Création d'une application « Arbitre FFBB » pour, entre autres :
 - Saisie des DISPONIBILITES
 - Consultation des désignations
 - Partage de contenu de formation / Quizz mensuels / Coupe de France des arbitres
 - Consulter le code de jeu

INFORMATIONS DIVERSES CFO

Remise en place du système des joueurs Haut Niveau sanctionnés de fautes techniques.

Changement de test pour les recyclages arbitres (YoYo test au lieu du Luc Léger)

Travail et modernisation du plan de féminisation

COMMISSION DE DISCIPLINE – B. VERKINDT

Bernard VERKINDT signale que le nombre de dossiers de discipline a augmenté (237 contre 194 la saison précédente, avec une hausse des cas de 3 ; 5 et 6 fautes techniques. 21 dossiers pour fautes disqualifiantes ont été traités, dont 3 transmis à la fédération pour leur gravité, menant à des sanctions lourdes (jusqu'à 4 ans de suspension)

COMMISSION 3x3 – S. LENGLET

Séverine LENGLET fait un point sur les événements récents :

Master de Ligue : l'événement aura lieu à OIGNIES avec 48 équipes le 14 mai 2026.

Open plus Super League à VERQUIN : le cut destiné à sélectionner les équipes aura lieu le vendredi 15 Mai

Candidature 2027 : la ligue doit décider rapidement si elle candidate à nouveau, sachant que la fédération exigerait un lieu en extérieur.

Séverine précise que les wild-cards ont bien été attribuées à Longuenesse en garçons et en filles à NoName Vélizy et non Pantin comme annoncé lors du dernier Comité Directeur.

TRESORERIE – B. VANHAMME

Bertrand VANHAMME a reçu :

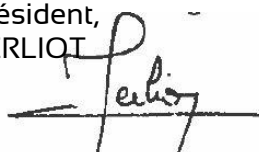
- ✓ 731€ de la part de Kalisport pour les formations DETB
- ✓ 5339€ de la part de Kalisport pour les formations brevet
- ✓ 2704€ de la part de Kalisport pour les formations micro-basket
- ✓ 3378€ de la part de Kalisport pour les formations camp RUDY GOBERT

Il a payé :

- ✓ 3068€ à EDIBURO pour les nouveaux bureaux
- ✓ 316844€ à la FFBB 4eme échéance licence et solde mutation
- ✓ 3531€ à la FFBB acompte 50% terrain modulable avec arche gonflable
- ✓ 26591€ au CREPS pension pôle Wattignies
- ✓ 8256€ aux impôts société

L'ordre du jour étant épuisé,
Le Président clôture la séance 21h00.

Le Président,
P. MERLIOT



La Secrétaire Générale,
C BRANDT

